

Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G., Corbin T., Germond I., Gouault M., Gouault Ph., Guillaume M., Lenaerts P., Pecchioli P., Olivier G., Pistoli D., Rivière P., Vail A., Verney G.

Excusés : M. Mmes Asselin A. (pouvoir à Rivière P.), Clarenc C. (pouvoir à Pistoli D.), Corlé V. (pouvoir à Vail A.), Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Hubert A. (pouvoir à Guillaume M.), Potts O. (pouvoir à Pecchioli P.), Sigoigne J. (pouvoir à Lenaerts P.), Sorescu-Hingue G. (pouvoir à Pistoli D.), Tasse-Carry V. (pouvoir à Rivière P.)

1° Approbation du précédent compte-rendu de séance : le conseil municipal approuve à 14 voix pour et 2 voix contre, le précédent compte-rendu.

2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance : monsieur Daniel Pistoli et madame Catherine Boucault sont désignés secrétaires de séance.

3° Ajustement du compte 1641 (emprunts)

Il convient de solder un reliquat de 0,01 € qui subsiste dans un prêt du budget général intégré lors de la création de la commune nouvelle de Perche en Nocé par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- débit au compte 1641 (emprunt) : 0,01 €,
- crédit au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 0,01 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer cet ajustement et autorise le comptable public à mouvoir le compte 1068.

4° Dissolution du budget annexe assainissement en régie

Deux modes de gestion des services assainissement collectif ont été mis en place lors de la création de la commune nouvelle :

- la délégation de service public sur le périmètre des communes déléguées de Dancé, Nocé et Préaux du Perche,
- la régie sur le périmètre de la commune déléguée de Colonard Corubert.

Dans un objectif d'harmonisation des modes de gestion sur le territoire de la commune nouvelle, il convient de dissoudre le budget annexe assainissement régie Perche en Nocé déjà intégré au budget en délégation de service public, la balance comptable de son compte de gestion étant à zéro.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de dissoudre ce budget annexe.

5° Création du budget annexe boulangerie de Nocé

Il avait été évoqué lors d'une précédente séance du conseil municipal de créer un budget annexe afin de retracer les écritures comptables de la boulangerie de Nocé dans un budget autonome pour une activité de location de bâtiments à usage commercial, avec assujettissement à la TVA.

Monsieur le Maire précise que le compromis de vente a été signé début août et que la vente définitive est fixée au 11 septembre. Une consultation auprès de plusieurs entreprises, sera lancée selon la procédure négociée à partir de

cette date pour obtenir des devis de travaux. Il n'y aura pas de subvention pour cette opération notamment au titre de la DETR car il n'y a plus de fonds disponibles cette année.

Les frais de rédaction de l'acte de vente prévus pour environ 6 000 € s'élèveront finalement à 2 100 €, ce qui diminue le coût total de l'achat.

Monsieur le Maire, sur une question posée par monsieur Olivier, précise que le montant des travaux est estimé à 30 000 € environ pour la boutique qui s'ajoute aux 71 000 € d'acquisition du bien en l'état.

Une protection de la façade sur le trottoir est à prévoir et la suppression du stationnement devant la façade. Dans une future étude globale, il faudra peut-être prévoir une zone 30 dans le carrefour. L'emprunt de 110 000 € réalisé sera remboursé par le loyer mensuel de 700 € dû à partir de janvier 2022.

6° Approbation du RPQS 2020 du SIAEP de Nocé et des territoires de Dorceau et de Rémalard

Monsieur Olivier, conseiller municipal et président du SIAEP de Nocé, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'alimentation en eau potable du SIAEP de Nocé et des territoires de Dorceau et de Rémalard établi conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dont voici quelques indicateurs du RPQS du SIAEP de Nocé :

- Nombre d'abonnés au 31/12/2020 : 3 218 (3 199 au 31/12/2019)
- Consommation moyenne par abonné : 104,92 m³ au 31/12/2019 (97,56 m³ au 31/12/2019)
- Tarification :

Part collectivité :

- Part fixe : 33.35 € H.T. au 01.01.2020 et au 01.01.2021
- Part proportionnelle : 0.506 €/m³ au 01.01.2020 et au 01.01.2021

Part du délégataire :

- Part fixe : 39.66 € au 01.01.2020 et 40.76 € au 01.01.2021
- Part proportionnelle : 0.558 €/ m³ au 01.01.2020 et 0.576 €/m³ au 01.01.2021

Redevance Agence de l'Eau : 0.086 €/m³ au 01.01.2019 et 0.0867 €/m³ au 01.01.2021

Soit pour une facture de 120 m³ : 2.17 € le m³ au 01.01.2020 et 2.20 € /m³ au 01.01.2021

Rendement du réseau : 66 % au 01.01.2019 et 74.2 % au 01.01.2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'adopter les rapports 2020 présentés, Gérard Olivier et Thierry Corbin, président et vice-président du SIAEP de Nocé n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Olivier fait part de la présence de métolachlore dans une nappe à 48 mètres de profondeur sur la source de la Germondière mais à ce jour l'eau distribuée par le syndicat reste de très bonne qualité. Le niveau des nappes phréatiques est bas. Le forage des Perrignes semble se tarir.

7° Délibération relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Martine Biffard, adjointe en charge de la cantine scolaire de Nocé, informe l'assemblée que l'agent de restauration a effectué des heures supplémentaires suite au tuilage à compter du 12 avril dernier d'une des deux cantinières de Nocé à la cantine de Préaux. Le nombre d'heures s'élève à 35,75 H sur la période d'avril à juillet 2021. En lui retirant la charge de travail liée au nettoyage des carreaux sur les bâtiments communaux qui lui sont confiés, son temps de travail devient équilibré. Elle précise par ailleurs que le temps de travail communautaire de l'aide cantinière va augmenter. Un nouveau point sera fait en octobre.

Il est proposé de lui régler les heures supplémentaires réalisées qui font l'objet d'une délibération spécifique d'institution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Agnès Vail fait un point sur l'école et la cantine de Préaux : Les petits travaux d'entretien ont été réalisés cet été. La CDC Cœur du Perche a investi dans du mobilier pour la cantine (tables et chaises plus adaptées à la taille des enfants). La nouvelle structure de jeux est livrée et installée. Le volume horaire de l'agent de restauration restera le même, sans heures supplémentaires. Des difficultés de réception du téléphone et d'internet subsistent. Monsieur Rivière communiquera les coordonnées d'une société spécialisée dans l'optimisation des réseaux de téléphonie.

Le conseil municipal est favorable, à l'unanimité, au paiement des heures supplémentaires effectuées par l'agent de restauration de Nocé.

Monsieur le Maire précise que parents et enfants sont satisfaits de la nouvelle organisation dans les deux cantines.

8° Plan de financement de la réfection des cheneaux et remplacement de menuiseries de l'église Saint Jouin de Dancé

Les services de l'Etat n'ont pas attribué de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour ce projet (14 857 € demandé soit 60 % du montant prévisionnel des travaux). Une subvention DRAC a été sollicitée par la suite et attribuée à hauteur de 4 953 € (20 % du montant des travaux). Le nouveau besoin de financement s'élève ainsi à 9 900 €.

Monsieur le Maire propose le nouveau plan de financement suivant sachant que l'église doit être mise hors d'eau si possible avant l'hiver en fonction de la disponibilité des entreprises. Les travaux devront être réalisés par une entreprises agréée Monuments Historiques.

Philippe Gouault, maire délégué de Dancé, précise que les trois fenêtres de la sacristie seront remplacées plus tard.

Nouveau plan de financement proposé :

DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Réfection des cheneaux et remplacement de menuiseries	24 763 €	29 715 €	DRAC	4 953 €	20
			Commune (fond propres)	19 810 €	80
Totaux	24 763 €	29 715 €	Totaux	24 763 €	100

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à la réalisation de ces travaux et à son financement supplémentaire communal.

9° Plan de financement des toitures du Moulin Blanchard

La subvention DETR de 50 % du montant prévisionnel des travaux demandée, a été attribuée à hauteur de 39,92 %.

Le conseil départemental a attribué une subvention de 15 000 €, la Fondation du Patrimoine 35 000 € et 15 000 € seront attribués en octobre 2021. Le FCTVA (30 607 €) sera récupéré par la commune.

Monsieur Pistoli interroge sur la capacité de l'association Moulin Blanchard à assumer les sommes annoncées : 11 646 €, 16 764 € et l'assainissement à hauteur de 10 000 €. Monsieur le Maire répond que l'association dispose des sommes annoncées issues de dons et de recettes de manifestations. L'association va chercher des fonds privés et la commune des fonds publics.

Monsieur Olivier demande qui va lancer le dossier d'appel d'offres. Monsieur le Maire répond que c'est la commune et que l'entreprise devra être agréée Monuments Historiques au regard de la situation du Blanchard dans le périmètre du Manoir de l'Ormarin.

Le conseil municipal, à 19 voix pour (14 + 5 pouvoirs) et 6 abstentions (2 + 4 pouvoirs) adopte ce nouveau plan de financement (avec modification des taux) :

Dépenses		Recettes				
	H.T.		Libellé	taux	montant	
travaux de couverture	155 486,59	Fonds publics	DETR	39,92%	62 077	
			Conseil Départemental	9,65%	15 000	
			commune*	7,49%	11 646	
				Total	57,06%	88 723
		Fonds privés	Fondation du Patrimoine	32,16%	50 000	
			Assoc Moulin Blanchard	10,78%	16 764	
			Total	42,94%	66 764	
		Total financements	100,00%	155 487		
		FCTVA 16,404 %		30 607		
Dépenses totales	155 486,59		Recettes totales		186 094	

* La participation communale sera assurée par l'association Moulin Blanchard.

Les taux sont arrondis à la deuxième décimale.

10° Décision modificative

Départ d'Isabelle Germond à 22H15.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget général pour :

- renouveler deux poteaux incendie hors service dans le bourg de Préaux pour la somme de 4 816,26 €. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne contrôle actuellement le débit et la pression des poteaux incendie conformément au contrat signé avec la commune. Il conviendrait de prévoir un remplacement régulier des poteaux de cette même génération.
- inscrire les crédits relatifs à la prise en charge de frais de dépollution sur la commune déléguée de Saint Aubin des Grois et à leur remboursement : 7 744,84 €. Madame Vail précise qu'une pollution aux hydrocarbures a eu lieu au lieudit la Gaharie dans un fossé communal suite à un rejet de fuel chez un particulier. La dépollution (curage et remblayage) réalisée début juillet prévue pour la somme de 10 250 € s'élève finalement à 7 744,84 €. Les frais de dépollution avancés par la commune seront réglés par l'assureur de la commune qui sera remboursé à son tour par l'assureur du particulier.

- inscrire les crédits relatifs à la création d'un espace cinéraire à Saint Aubin des Grois : 1 740 €,

- inscrire les crédits relatifs à l'attribution par la CDC Cœur du Perche du FPIC (Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : 19 460 €,

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
615231	Travaux de dépollution	7 745	
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables		7 745
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		19 460
023	Virement à la section d'investissement	4 820	
022	Dépenses imprévues	14 640	
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	4 820	
2116 op. 1702	Cimetières	1 740	
2111	Acquisition terrain nu	- 1 500	
21318 op. 1713	Autres bâtiments publics	- 240	
021	Virement de la section de fonctionnement		4 820
	TOTAL	32 025	32 025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

11° Questions orales

- Monsieur le Maire fait un point sur l'implantation des armoires pour la fibre sur la commune de Perche en Nocé. A ce jour, deux armoires sont installées à Nocé (une sur le parking derrière Coccimarket, une rue de la Mouchardière), une armoire sera prochainement installée à Colonard-Corubert (à la sortie de la place de l'église direction Bellême), une autre est prévue à Dancé. L'objectif est que les habitants soient raccordés à la fibre fin 2022.
- Point sur le médical : deux visites d'installation de médecins sont prévues la semaine prochaine à Nocé : deux médecins par le cabinet de recrutement du Département et un médecin par le cabinet de recrutement missionné par la commune. Les cabinets aménagés sont prêts à les accueillir. Le Médicobus fonctionne très bien ainsi que la pharmacie.
- Point « lotissements : 2 contacts sur Colonard-Corubert, l'un sur le lotissement du Tertre Martin et l'autre sur le terrain communal (pour un artisan). Attente du résultat de la commission « lotissement » sur le prix des lots à bâtir, actuellement de 21 € le m², afin de vendre les parcelles

et possibilité d'une mise en dépôt des lots à bâtir auprès d'agences immobilières. Patrick Rivière rappelle sa note adressée à la mairie suite à la visite sur site pour redonner de l'attractivité à ce lotissement notamment par la mise en œuvre d'un collecteur d'eaux pluviales et le dégagement de visibilité sur la vallée.

- Thierry Corbin rappelle le mauvais état d'entretien du court de tennis de Nocé et Patrick Rivière demande où en est sa réfection. Monsieur le Maire suggère de revoir le site dans son ensemble qui pourrait par exemple devenir un espace type « city stade » où les jeunes pourraient se retrouver, ce qui est approuvé par monsieur Pistoli. Ce dernier propose que la médiathèque évolue avec des équipements informatiques et l'appui d'un animateur.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23H.

Pour le Maire empêché,

L'adjointe au maire,

Agnès VAIL

